

Niveau :	LICENCE PROFESSIONNELLE					année
Domaine :	Sciences, Technologies, Santé					LP
Mention :	Aménagement paysager : conception, gestion, entretien					
Parcours :	Gestion des Espaces Végétaux Urbains (GEVU)					
Volume horaire étudiant :	167 h	292 h	h	h	91 h (dont 40h de cours)	550 h
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	Projet tuteuré	Total
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais			

Contacts :

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
Anne JÉGOU Maître de conférences Bureau 352 ☎ 03.80.39.57.31 anne.jegou@u-bourgogne.fr	Alicia CHEVALIER Secrétariat et scolarité Bureau 123 A ☎ 03.80.39.57.30 alicia.chevalier@u-bourgogne.fr secretariat.geographie@u-bourgogne.fr
Composante(s) de rattachement :	Sciences Humaines 4 Bd Gabriel – BP 17270 - 21072 DIJON CEDEX

Objectifs de la formation et débouchés :

■ Objectifs :

La licence professionnelle « Aménagement du paysage - Gestion des Espaces Végétaux Urbains » a pour objectif de former des cadres intermédiaires capables de gérer les espaces végétaux urbains en intégrant les nouvelles technologies et les préconisations de développement durable et de mettre en œuvre des politiques urbaines en matière de conservation, de développement et de valorisation du patrimoine paysager végétal. Leur rôle sera, tout en assurant la coordination entre les différents acteurs du paysage, d'aider à concevoir des projets d'aménagements paysagers en milieu urbanisé, de les mettre en œuvre et de les gérer.

■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

A l'issue de la formation, les diplômés pourront accéder aux métiers et emplois suivants :

- Techniciens d'étude et de conseil
- Techniciens d'exploitation et de contrôle
- Techniciens de l'environnement
- Conducteurs de travaux
- Chefs de chantier
- Concepteurs et assistants techniques

- Assistant conseil en aménagement paysager
- Assistant Ingénieur de bureaux d'études
- Assistant d'études en environnement
- Chargés de mission ou d'étude

Au sein de différents organismes et entreprises :

- Collectivités territoriales et services d'Etat
- Bureaux d'études techniques gestionnaires du paysage
- Bureaux d'étude d'aménagement urbain
- Entreprises d'espaces verts

■ **Compétences acquises à l'issue de la formation :**

Les compétences professionnelles acquises sont les suivantes :

- Conduire un inventaire quantitatif et qualitatif d'un patrimoine végétal urbain et diagnostiquer l'état du patrimoine arboré afin d'émettre des préconisations d'intervention à court, moyen et long termes dans le cadre d'une politique publique de gestion des espaces verts
- Concevoir et mettre en œuvre un plan de gestion durable de ce patrimoine, notamment de gestion différenciée, dans le respect des ressources naturelles du milieu urbain, s'insérant dans une politique locale de développement urbain durable
- Apporter une assistance technique à la conception de projets d'aménagements paysagers : identification des caractéristiques et contraintes d'un site, des besoins et attentes des usagers, du fonctionnement des différentes dynamiques, naturelles et sociales, du milieu urbain
- Contribuer à l'aménagement urbain par la valorisation des trames vertes et bleues et au renforcement de la biodiversité urbaine
- Mettre en œuvre des techniques d'aménagements paysagers et l'anticipation de leurs impacts sur l'environnement dans un souci de durabilité
- Maîtriser des outils numériques d'analyse et de représentation de l'espace dédiés au service de la gestion d'un patrimoine végétal urbain : gestion de bases de données, conception d'un Système d'Information Géographique, cartographie, dessin assisté par ordinateur
- Mettre en œuvre une démarche de communication d'un projet d'aménagement paysager et une politique d'information et de sensibilisation sur le patrimoine arboré urbain

Modalités d'accès à l'année de formation :

■ **Sur sélection :**

La formation est ouverte à tout étudiant titulaire de 120 crédits européens (Bac + 2) ayant un projet professionnel dans les métiers visés par la formation, et notamment :

- **B TSA** : Aménagements paysagers - Production horticole – Gestion forestière - Gestion de l'Eau (GEMEAU)
- **L2 (ex-DEUG)** : Sciences humaines et sociales mention Géographie - Sciences de la Vie et de la Terre
- **DUT** : Carrières sociales option gestion urbaine
- **DU** : Patrimoine et développement local
- **Diplôme d'école spécialisée** : Brevet de technicien d'études et de travaux géographiques

Pour les autres spécialités, les candidatures seront examinées au cas par cas.

La capacité d'accueil étant limitée à 24 étudiants, les candidats seront sélectionnés sur dossier et entretien.

Les candidatures sont à effectuer sur le serveur e-candidat de l'Université de Bourgogne. La période de candidature est consultable depuis ce serveur, menu « consulter les formations ».

■ **Par validation d'acquis ou équivalence de diplôme :**

- en formation initiale : s'adresser à la scolarité du diplôme 03 80 39 57 31

- en formation continue : s'adresser au Service Commun des Formations Continue et par Alternance de l'université (SEFCA : 03.80.39.51.80)

Les candidats à la formation continue doivent être titulaires d'un titre ou diplôme attestant d'un niveau de qualification III (Bac + 2). A défaut, l'accès peut être envisagé après validation des acquis pour les candidats justifiant d'une expérience professionnelle significative dans les secteurs de l'aménagement paysager (se renseigner auprès du Service Commun des Formations Continue et par Alternance de l'Université de Bourgogne).

Organisation et descriptif des études :

■ Schéma général de la formation :

Les enseignements sont organisés par le département de Géographie de l'UFR des Sciences Humaines en collaboration avec l'UFR des Sciences de la Vie, de la Terre et de l'Environnement ainsi que l'Etablissement Public Local d'Enseignement Agricole « Olivier de Serres » de Quetigny. Un conseil de perfectionnement est organisé chaque année au niveau du parcours, ainsi qu'un autre au niveau de la mention Aménagement paysager.

La licence professionnelle s'articule en trois grandes parties :

- un volume d'enseignements de 414h à 449h selon l'origine disciplinaire des étudiants
- un projet tuteuré de 91h comprenant 40h de travail avec un enseignant, professionnel du paysage et 51h de travail personnel/en équipe
- un stage professionnel de 16 semaines

La formation, dans une perspective d'adéquation entre savoirs et savoir-faire, repose sur un équilibre entre enseignements théoriques, méthodologiques et pratiques structurés en 8 unités d'enseignements. Un tiers des enseignements seront assurés par des professionnels du secteur de l'aménagement paysager.

LES ENSEIGNEMENTS DISPENSES : au total, 454h à 489h de cours (selon l'origine disciplinaire des étudiants) sont structurés en six grands domaines :

• **UE 1 : Mise à niveau - 69 h**

La mise à niveau s'organise selon trois modules, qui peuvent se cumuler, afin d'adapter la formation aux origines disciplinaires diversifiées des étudiants, ce qui représente 35h à 69h d'enseignements :

- UE 11 : Géographie urbaine,
- UE 12 : Biologie végétale,
- UE 13 : Aménagement paysager.

• **UE 2 : Durabilité urbaine et paysage : approches connexes - 68 h**

Aujourd'hui, les aménagements paysagers intègrent de multiples dimensions à la croisée de plusieurs disciplines (géographie, droit, pédologie, sociologie, climatologie, urbanisme...). L'UE 2 repose sur une initiation à diverses approches connexes permettant de mieux comprendre et de gérer le paysage dans une perspective de durabilité et d'aménagement urbain. Elle comprend 3 matières différenciées :

- UE 21 : Politiques publiques et aménagement urbain
- UE 22 : Perceptions du paysage
- UE 23 : Ecologie urbaine et pédologie, qualité de l'air et îlot de chaleur urbain

• **UE 3 : Gestion durable des ressources naturelles en milieu urbanisé - 73 h**

Les enseignements théoriques et pratiques proposés dans ce module permettent aux étudiants d'acquérir une meilleure connaissance des différents éléments composant le milieu urbain et d'une gestion écologique et durable de ceux-ci.

L'approche devient plus transversale et technique, avec l'intégration des principes et des pratiques de gestion de l'eau, gestion de la biodiversité et physiologie des plantes terrestres.

- UE 31 : Gestion de l'eau
- UE 32 : Physiologie des plantes terrestres
- UE 33 : Gestion de la biodiversité et des trames vertes et bleues

- **UE 4 : Pratiques de gestion du patrimoine végétal urbain - 76 h**

Cet enseignement vise à l'acquisition des compétences méthodologiques et pratiques indispensables à la gestion du patrimoine végétal en milieu urbain, périurbain ou artificiel, tant sur les arbres que sur les surfaces végétalisées: diagnostic de l'arbre urbain, techniques d'intervention sur l'arbre urbain, gestion des espaces végétalisés dans le cadre d'une gestion différenciée, établissement d'un plan de gestion et suivi de son application. Il se décompose en plusieurs étapes :

- UE 41 : Zéro Phyto et gestion différenciée
- UE 42 : Gestion des arbres urbains : diagnostic, interventions et suivi

- **UE 5 : Géomatique - 109 h**

Ce module repose sur l'apprentissage des principes de la cartographie et de la gestion de base de données, la création et l'actualisation d'un SIG destiné à gérer un patrimoine végétal et sur l'apprentissage d'outils informatiques dédiés à la CAO/DAO.

- UE 51 : Cartographie (manuelle et infographique) ; gestion de tableurs et bases de données
- UE 52 : Système d'Information Géographique (SIG)
- UE 53 : Cartographie Assistée par Ordinateur / Dessin Assisté par Ordinateur (CAO / DAO)

- **UE 6 : Outils de communication et de management - 64 h**

Les enseignements de ce module sont des outils de communication et de management pour des cadres intermédiaires, amenés à communiquer pour leur collectivité ou pour leur entreprise, dans le cadre de restitution de projets ou au sein de l'organisme, mais aussi à animer une équipe technique. L'ensemble des techniques de communication facilite de manière plus générale l'insertion professionnelle, l'anglais de spécialité permettant également de s'informer sur d'autres pratiques à l'international.

- UE 61 : Anglais
- UE 62 : Communication professionnelle
- UE 63 : Gestion de projet, des coûts et des moyens humains

Ces enseignements sont complétés par des formations pratiques :

- **UE 7 : Projet tuteuré - 91h, organisé comme suit : 40 h de cours + 51h de travail personnel et/ou par équipe**

Le projet tuteuré vise à faire acquérir aux étudiants une méthodologie de travail sous forme de projet en développant leur autonomie, la prise d'initiative et le travail d'équipe, compétences devenues aujourd'hui indispensables à une bonne insertion professionnelle dans les domaines concernés. Cette mise en situation professionnelle, en réponse à une commande réelle, s'appuie sur un inventaire et un diagnostic du patrimoine végétal, la mise au point de recommandations et la présentation de projets d'aménagements devant un jury composé d'élus et de professionnels.

- **UE 8 : Stage de 16 semaines**

Le stage vise à confronter les étudiants à tous les aspects pratiques des métiers liés à la gestion du patrimoine paysager végétal en milieu urbanisé. Il se déroule sur 16 semaines réparties en trois périodes.

Règles relatives aux stages :

- le délai d'instruction et de signature par le doyen des conventions de stage **ne pourra être inférieur à 1 semaine**. En cas de non-respect de ce délai, la convention de stage ne sera pas signée.

■ Tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :

UE 1	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Mise à niveau	UE 11 Géographie urbaine		20	20		CC écrit et/ou oral	CT écrit ou oral	1	1	
	UE 12 Biologie végétale		15	15						
	UE 13 Aménagement paysager		34	34						
TOTAL UE1			69	69	3					1

UE 2	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Durabilité urbaine et paysage : approches connexes	UE 21 Politiques publiques et aménagement urbain	11	13	24		CC écrit et/ou oral + CT écrit	CT écrit ou oral	1	1	
	UE 22 Perceptions du paysage	8	5	13						
	UE 23 Ecologie urbaine, Qualité de l'air et îlot de chaleur urbain en contexte de changement climatique	15	16	31						
TOTAL UE2		34	34	68	5					2

UE 3	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Gestion durable des ressources naturelles en milieu urbain	UE 31 Gestion de l'eau	10	10	20		CC écrit et/ou oral + CT écrit	CT écrit ou oral	1	1	
	UE 32 Physiologie des plantes terrestres	14	14	28						
	UE 33 Gestion de la biodiversité et des trames vertes et bleues	8	17	25						
TOTAL UE3		32	41	73	5					2

UE 4	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Pratiques de gestion du patrimoine végétal urbain	UE 41 Zéro phyto et gestion différenciée	23	18	41		CC écrit et/ou oral + CT écrit	CT écrit ou oral	1	1	
	UE 42 Gestion des arbres et boisements	19	16	35						
TOTAL UE4		26	38	64	6					2

UE 5	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Géomatique	UE 51 Cartographie et gestion de données	5	14	19		CC écrit et/ou sur machine	CT écrit ou oral	1	1	
	UE 52 SIG	24	46	70					2	
	UE 53 CAO/DAO	4	16	20					1	
TOTAL UE5		33	76	103	7					2

UE 6	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Outils de communication et de management	UE 61 Anglais	4	16	20		CC écrit et/ou oral	CT écrit ou oral	1	1	
	UE 62 Communication professionnelle	8	6	14						
	UE 63 Gestion de projet, des coûts et des moyens humains	14	16	30		CC écrit et/ou oral			1	
TOTAL UE6		26	38	64	5					2

UE 7	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Projet tuteuré	UE 71 : Méthodologie de la conduite de projet		40	40		CC écrit et/ou oral		1	1	
	UE 72 : projet tuteuré (61h travail personnel)									
TOTAL UE7			40	40	10					4

UE 8	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Stage	Stage					Rapport de stage + soutenance orale				
TOTAL UE					20					8

TOTAL		167	332	489	60					24
--------------	--	------------	------------	------------	-----------	--	--	--	--	-----------

■ Modalités de contrôle des connaissances :

Le régime des études conduisant au diplôme de la licence professionnelle a été défini par l'arrêté du 17 novembre 1999 paru au JO du 24 novembre, auquel il convient de se reporter.

Il convient également de se reporter à l'arrêté du 23 avril 2002, relatif aux études universitaires conduisant au grade de licence - schéma européen L-M-D – et notamment son article 22.

Les règles applicables aux études LMD sont précisées dans le Référentiel commun des études mis en ligne sur le site internet de l'Université

<http://www.u-bourgogne.fr/formation/licence.html>

● *Sessions d'examen :*

La validation de la licence professionnelle est annuelle et s'appuie sur deux sessions d'examens :

- La première session (organisée à la fin de chaque semestre d'enseignements) prend en compte les notes des UE d'enseignements (UE 1 à UE 6) et du projet tutoré (UE 7)
- La deuxième session est organisée pendant la 1^{ère} quinzaine de septembre. Elle porte sur les UE non validées lors de la 1^{ère} session et sur le stage (UE 8). La dernière période de stage couvrant les mois de juin – juillet, la restitution et la soutenance du mémoire auront lieu en septembre.

● *Règles de validation et de capitalisation :*

Principes généraux concernant les contrôles de connaissances (article 10 de l'arrêté du 17/11/99) :

La licence professionnelle est décernée aux étudiants qui ont obtenu **à la fois une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble des unités d'enseignement, y compris les projets tutorés et le stage, et une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble constitué du projet tutoré et du stage.**

Les unités d'enseignement sont affectées par l'établissement d'un coefficient qui peut varier dans un rapport de 1 à 3. Lorsqu'une unité d'enseignement est composée de plusieurs éléments constitutifs, ceux-ci sont également affectés par l'établissement d'un coefficient qui peut varier dans un rapport de 1 à 3. **La compensation entre éléments constitutifs d'une unité d'enseignement, d'une part, et les unités d'enseignement, d'autre part, s'effectue sans note éliminatoire.**

Lorsqu'il n'a pas été satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes, **l'étudiant peut conserver, à sa demande, le bénéfice des unités d'enseignement pour lesquelles il a obtenu une note égale ou supérieure à 8 sur 20.**

Lorsque la licence professionnelle n'a pas été obtenue, **les unités d'enseignement dans lesquelles la moyenne de 10 a été obtenue sont capitalisables.** Ces unités d'enseignement font l'objet d'une attestation délivrée par l'établissement.

Capitalisation :

Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants. Si les éléments (matières) constitutifs des UE non validées ont une valeur en crédits européens, ils sont également capitalisables lorsque les notes obtenues à ces éléments sont supérieures ou égales à 10 sur 20.

La licence étant à effectifs limités, le redoublement n'est pas systématique.

Activation du compte numérique 2018-2019

A partir de son matériel personnel, des bornes interactives ou d'une salle libre service (ex. salle 341 ou maison de l'étudiant) chaque étudiant doit procéder aux opérations suivantes :

- **Activation de son compte numérique de l'uB si cela n'a jamais été fait**
Une seule adresse : ent.u-bourgogne.fr
Dans l'onglet Accueil aller sur Etudiant> Activer votre compte
noter : adresse de connexion, adresse messagerie, login mot de passe, réponse en cas d'oubli mot de passe
- **Vérification de son accès à l'E.N.T.**
ent.u-bourgogne.fr
Sur la page de l'Espace numérique, cliquer sur « **se connecter** » (en haut à droite) puis s'identifier.
- **Vérification de son accès à la messagerie étudiante**
Se connecter à l'ENT puis dans l'onglet : **Bureau** cliquer sur le lien : **réception**
- **Vérification de son accès à la plateforme pédagogique Plubel**
Une fois dans son espace numérique, plusieurs onglets s'affichent, il suffit de cliquer sur « COURS » pour identifier l'ensemble des cours de la filière d'inscription. (Seuls figurent dans cette liste les cours ouverts au préalable par les enseignants. Si un cours est introuvable, cela signifie que l'enseignant responsable ne l'a pas ouvert).
Ensuite, le choix d'un cours envoie automatiquement sur la plateforme **PLUBEL**, plateforme pédagogique de l'uB.

En cas de perte de l'identifiant (login) :

S'adresser à l'accueil de la salle informatique libre-service
de la **Maison de l'Etudiant**
Tél : 03.80.39.90.71 - mail : guichet-unique@u-bourgogne.fr

En cas de perte du mot de passe :

ent.u-bourgogne.fr puis dans l'onglet **Accueil** aller sur **Etudiant> Gérer votre compte**
puis **Etudiant** et
aller sur « **perte du mot de passe** »

Attention : les étudiants utilisent leur identifiant ENT pour se connecter dans les salles du réseau informatique de Sciences Humaines.